

## Impression des agendas et registres



Utilisation du D-m@x

De plus grandes possibilités sont disponibles

Utilisation du Mobi33

Agendas directement disponibles sur les appareils avec gestion du dossier infirmier immédiate.

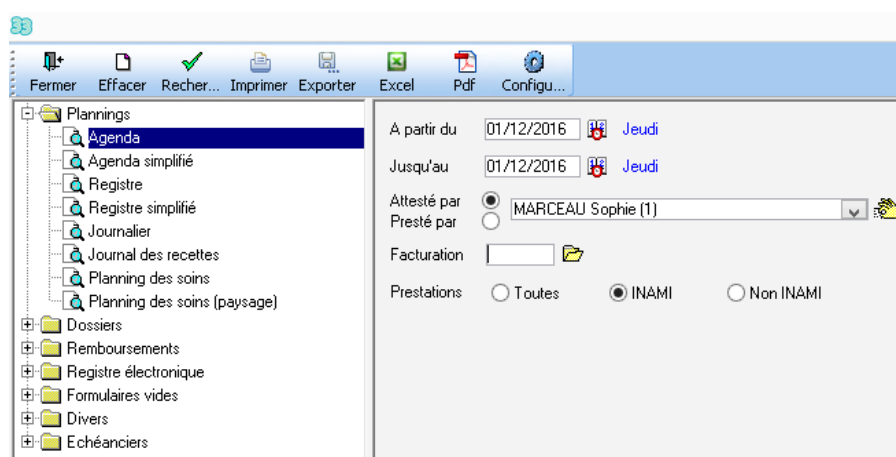
### 1. Impression des agendas

[Documents](#) > [Impression de documents](#) > [Planning](#) > [Agenda](#)



Ce menu est également accessible par le bouton raccourci "Documents"

L'agenda est une feuille de route qui contient les informations utiles d'une journée de soins.



- Attesté par : Si l'agenda concerne un(e) infirmier(ère), cliquer sur « Attesté par »
- Presté par : Si l'agenda concerne un(e) aide soignant(e), cliquer sur « Presté par »
- Facturation : Sélectionner un fichier de facturation si l'agenda doit contenir uniquement les prestations provenant d'une facturation spécifique (utilisé par les adhérents de Soins à Domicile A.S.B.L. 306)
- Prestations :
  - Toutes : Prestations INAMI + nomenclature personnelle
  - INAMI : Prestations INAMI uniquement
  - Non INAMI : Nomenclature personnelle uniquement

Cliquer sur Rechercher pour faire apparaître le document dans une fenêtre de prévisualisation. Imprimer

N°	Heure	Patient	Adresse	Localité	Prestation
<b>1 Tournée 1 : Matin 1</b>					
1		BARDOT JULIETTE	Avenue Louise, 1	BRUXELLES 02 123 33 33	Injection
		<b>Patient SOURD 2</b>			
2		BAYE MARIE	Rue du Progrès, 2	NIVELLES 078 56 32 41	Soins de plaies simples
		<b>Clé chez la voisine 3</b>			
3		BELMONDO MARCEL	Rue du Travail, 11	NIVELLES 067 88 27 33	Toilette
4	08:00	DELON ALAIN	Rue du Retour, 10	NIVELLES 065/21.32.50	Inspiring III of SC

Les agendas sont imprimés par journée et triés par tournée. Par défaut, les patients sont classés par ordre alphabétique. Cet ordre peut être modifié dans la répartition des prestations (voir document PL07) ou dans la gestion des agendas (voir document PL03)

Des informations complémentaires sont également affichées :

- Un gâteau d'anniversaire le jour adéquat. **1**
- L'information contenue dans la rubrique « Remarque sur Agenda » situé dans l'onglet [Propriétés] de la fiche patient **2**
- L'information contenue dans la rubrique « Memo » enregistré dans le menu « Gestion des agendas » **3**
- Un drapeau quand il s'agit de la dernière prestation de la prescription en cours **4**

Un agenda plus simplifié peut également être imprimé.

#### [Documents](#) > [Impression de documents](#) > [Planning](#) > [Agenda simplifié](#)



L'agencement du document ne peut pas être modifié.  
Des options plus avancées sont cependant disponibles dans le D-m@x et Mobi33.

## 2. Impression des registres

#### [Documents](#) > [Impression de documents](#) > [Planning](#) > [Registre](#)



Ce menu est également accessible par le bouton raccourci "Documents"

Le registre de prestations **était** un document légal et obligatoire valable jusqu'au 17 avril 2006. Les prestataires **étaient** tenus de les imprimer, de les relier par mois calendaire et de les signer.

Mais ce n'est pas parce qu'il ne faut plus les imprimer qu'on ne peut pas les imprimer.

La saisie des informations préalables est identique à celle décrite pour les agendas

Les registres sont imprimés par journée et triés par tournée. Les patients sont classés par ordre alphabétique.

Un registre plus simplifié peut également être imprimé.

#### [Documents](#) > [Impression de documents](#) > [Planning](#) > [Registre simplifié](#)



Les registres ainsi que les plannings peuvent constituer les documents internes prouvant l'activité de chacun. Ils peuvent être signés par chaque partie. Ils peuvent être demandés lors de contrôles INAMI.

## 2. Impression des journaliers

#### [Documents](#) > [Impression de documents](#) > [Planning](#) > [Journalier](#)



Ce menu est également accessible par le bouton raccourci "Documents"

Le journalier des prestations est un document fiscal (pas de nom mais des données de comptabilité) reprenant pour chaque prestation les montants facturés aux organismes assureurs et aux patients.

La saisie des informations préalables est identique à celle décrite pour les agendas.

Il est impossible d'imprimer des journaliers pour des prestations non facturées.